



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	23
Votants par procuration	6
Absents	6
Total des votes	28

7.5

L'an deux mille vingt cinq, le vingt deux septembre, à 19h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 16 septembre 2025, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Maryline LOUVEL, M. Laurent BEAUDOUIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Thierry BERNARD, M. Richard DUCLOS, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, M. Claude BIERRY, Mme Mauricette ROSA, Mme Dominique RETUREAU, M. Christian BOISSY, M. Patrick AUBE, Mme Brigitte CABOT, Mme Corinne RUBETTI, M. Mathurin MESNIER, Mme Florence MOUCHEL, M. Kévin MAUVIEUX, Mme Sophia KOUZAIEFF

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Vanessa DUVALL à Mme Brigitte DUTILLOY, Mme Isabel JEAMMET à M. Richard DUCLOS, Mme Sonia QUESNEY à Mme Laurette MONLON, Mme Sandra LOPES DUARTE à Mme Mauricette ROSA, M. Sébastien ANFRAY à M. Christian BOISSY, M. Mikaël CHEVREAU à Mme Florence MOUCHEL

ELUS ABSENTS :

Mme Myriam VANNIER, M. Jean-Luc LEFRANCOIS, M. Bruno DEPLANQUES, M. Pascal MARE, M. Djibril GUENNI, M. Kévin LEFRANCOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurette MONLON

N°DEL_0061_2025 Subvention aux associations - complément

Toute association déclarée et immatriculée au répertoire SIRENE peut demander une subvention pour réaliser une action ou un projet d'investissement, contribuer au développement d'activités ou contribuer au financement global de son activité.

Les subventions regroupent les aides en numéraire dans un but d'intérêt général. Elles peuvent être attribuées par les administrations aux associations qui en font la demande.

La commission d'examen et de suivi des demandes de subventions des associations s'est réunie le lundi 18 août 2025 afin d'étudier les demandes reçues depuis sa dernière réunion du 3 avril 2025.

La liste proposée ce jour au Conseil municipal est un complément à la liste établie lors des dernières réunions de conseil.

VU les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l’Ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative aux dispositions générales d’ordre financier,
VU la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations,
VU la circulaire du Premier ministre du 29 septeuëbre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
VU la délibération n°14-2021 du 17 février 2021 relative à la création de la commission d’examen et de suivi des demandes de subventions des associations,
VU la délibération n°89-2024 du 18 décembre 2024 concernant les avances de subventions pour l’année 2025,
VU la délibération relative au votre du budget primitif en date du 14 avril 2025,
VU la délibération n°31-2025 du 15 avril 2025 attribuant les subventions aux associations,
VU la délibération n°39-2025 du 25 juin 2025 attribuant les subventions aux associations,

CONSIDÉRANT les demandes reçues entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2025,

CONSIDÉRANT la réunion de la commission d’examen le lundi 18 août 2025,

Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré

Ne prenant pas part au vote :
Mikaël CHEVREAU
A l’unanimité,

- D’ACCORDER** les subventions aux associations présentées dans la liste ci-dessous selon les montants indiqués :

Associations	Attributions 2024	Demandes 2025	Attributions 2025
Pont-Audemer Athlétique Club (PAAC)	1 500 €	1 600 €	1 600 €
Association du personnel de la Ville	31 767 €	33 966 €	33 966 €
Sportif de haut niveau (Gabryel ALLAIN)	850 €	N/C	900 €
Aldemari Ponte	150 €	N/C	150 €
UCVN	5 000 €	7 500 €	5 000 €
Ligue des droits de l’Homme	300 €	300 €	300 €
Office Municipal des Sports	140 000 €	145 500 €	140 300 €
Pont’au rose	0 €	500€	500€
TOTAL			182 716 €

- D’AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document s’y référant, y compris les conventions pour les montants supérieurs à 23 000 euros,

- **DE PRÉVOIR** les crédits au budget 2025 à la nature 65748,

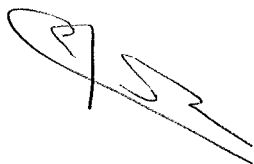
Pont-Audemer, le 22 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme

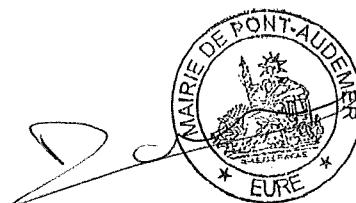
Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Laurette MONLON



Alexis DARMOIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025



ID : 027-200077329-20250922-DEL_0061_2025-DE